



COMMUNE DE  
St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 24 -2015 - Séance du 30 novembre 2015 - Orale

### Agenda 21

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite au postulat déposé par le conseiller communal Michel Mamin, les municipalités de St-Légier - La Chiésaz et Blonay ont travaillé avec des mandataires, « Agenda 21 de la commune de Vevey » et « Univerts, conseil en développement durable ».

Les mandataires ont établi un rapport de synthèse, présentant un diagnostic, des objectifs et des recommandations pour une stratégie de développement durable. Ce rapport relate également les propositions des ateliers auxquels la population était invitée à participer.

Un aperçu de ces travaux sera publié dans Comm-Une-Info du 1<sup>er</sup> décembre et l'intégralité du rapport de synthèse ainsi que les prises de position des municipalités seront disponibles sur les sites internet de nos deux communes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay

Le Secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 30 novembre 2015

M. Claude Schwab, Municipal délégué  
Bureau du Conseil communal (si communication orale)